

# BULLETIN DERNIÈRE HEURE!



## Dernière Heure | Autorité des marchés publics

**Volume 3 no 13 – 13 octobre 2020**

*Autorité des marchés publics*

### **Le comité de classification débute ses travaux**

Le comité de classification a débuté ses travaux consultatifs le 5 octobre dernier afin de déterminer l'échelle salariale de chacun des postes professionnels au sein de l'Autorité des marchés publics (AMP).

Les descriptions d'emploi seront utilisées pour évaluer chacun des postes. Les membres syndicaux du comité souhaitent donc vous solliciter au cours des prochaines semaines pour valider et commenter la description d'emploi qui correspond au poste que vous occupez présentement. Compte tenu des délais serrés pour mener à bien cet exercice, le délai consenti pour répondre sera court. À cet égard, des précisions vous seront communiquées d'ici peu.

Votre participation sera importante, car elle permettra au comité de classification de broser un portrait exhaustif et à jour pour l'ensemble des emplois professionnels à l'AMP. Cet exercice déterminera votre classification et la rémunération qui y correspond.

Le comité de classification prévoit poursuivre ses travaux les 15 et 26 octobre, de même que le 5 novembre 2020. Ces rencontres devraient permettre au comité d'espérer conclure l'exercice rapidement et efficacement. Vous serez bien sûr tenus informés de l'évolution de ces travaux.

#### **Le comité de classification**

Martine Allard, conseillère  
Gilles Mercier, membre  
Mathieu Mercier, conseiller  
Bernard Mongrain, membre